

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE,  
DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS



Colloque international

# Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles

Dakar, les 12, 13 février 2008

HOTEL NGOR DIARAMA

**RAPPORT GENERAL DU COLLOQUE**

## SOMMAIRE

I. INTRODUCTION .....	3
II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE.....	3
III. LES COMMUNICATIONS EN PLENIERE .....	4
III.1- Déroulement des sessions.....	5
<b>III.1.1- Session 1 : « Ressources naturelles, environnement et développement local.</b> <i>De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales ».</i> .....	5
<b>III.1.2- Session 2 : Le foncier dans le contexte de la décentralisation et les enjeux de la réforme annoncée.</b> .....	13
<b>III.1.3- Session 3 : La dimension Genre dans la gouvernance locale et la gestion décentralisée des ressources naturelles.</b> <i>Accès des groupes marginalisés aux instances de décision, prise en compte de la dimension Genre dans l'application des lois et règlements.</i> .....	16
<b>III.4- Session 4 : Les politiques de décentralisation de la gestion des ressources naturelles, de la décision à l'application.</b> <i>Processus de décentralisation («institution-building» / «capacity-building), adéquation du contexte légal moderne par rapport aux institutions traditionnelles et à leur cadre de réglementation (coutumes et pratiques locales), contrôle citoyen de l'action publique, partenariats public/privé, les mécanismes de prise de décision, les pratiques d'évaluation des politiques.</i> .....	18
IV. Synthèse et conclusions des travaux .....	21
 <i>Annexes</i> .....	23

## **I. INTRODUCTION**

Les 12 et 13 février 2008, s'est tenu à l'hôtel Ngor Diarama le colloque international sur la « Gouvernance Locale et la Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles ».

Ce colloque organisé par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) propose d'évaluer l'effectivité des politiques de décentralisation de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Sénégal. Il marque la fin de 3 années d'activités de recherche-développement du projet Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles (GL-GDRN) en partenariat avec les communautés rurales des départements de Dagana (Région de Saint-Louis) et Nioro du Rip (Région de Kaolack).

Ce programme de recherche avait pour objectif principal de contribuer à une gestion durable et décentralisée des ressources naturelles par la conception d'outils d'aide à la prise de décision dans la planification et la conduite des activités de développement local. Il couvre les onze communautés rurales du département de Nioro du Rip et les quatre communautés rurales du département de Dagana.

Des chercheurs venus du Canada, de la France, du Burkina Faso et du Sénégal ont pris part à l'atelier et ont présenté les résultats de leurs travaux de recherche sur cette thématique.

Les objectifs spécifiques visés à travers cet atelier étaient :

- le partage des résultats du projet ;
- les interactions avec d'autres chercheurs ;
- l'identification des meilleurs moyens de mettre ces résultats à la disposition des autorités pour la prise de décision ;
- l'identification de nouveaux axes de recherches.

L'atelier a regroupé 69 participants (voir annexe 1) représentant différentes catégories d'acteurs, notamment les services techniques de l'Etat, les chercheurs, les ONG, les organisations de producteurs, les élus locaux, le milieu de l'éducation et de la formation.

## **II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Directeur de Cabinet de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et Lacs Artificiels, M. Sidy GUEYE, en présence de MM. Gilles Forget, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du CRDI, Innocent Butare, Administrateur du Programme au CRDI, Amadou Moctar NIANG, Directeur Général du CSE et Déthié Soumaré NDIAYE, Coordonnateur du Programme au CSE.

Dans son adresse, M. NIANG, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a salué la bonne qualité de la collaboration et du soutien du CRDI. Il a saisi cette opportunité pour réitérer ses remerciements à la Coopération canadienne en général et au CRDI en particulier. Il a ensuite remercié les collègues représentants d'institutions nationales et étrangères qui ont bien voulu venir partager leurs expériences. Il a enfin souhaité des débats féconds lors de ces échanges scientifiques.

M. FORGET a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit ce projet, à savoir des ressources naturelles de plus en plus dégradées, mais dont dépendent largement les populations souvent pauvres, pour leur survie. C'est ainsi que le CRDI soutient la gestion décentralisée des ressources naturelles à travers la mise à la disposition des élus locaux d'outils d'aide à la décision basés sur la connaissance de leurs terroirs et sur le renforcement de leurs capacités. Il a salué la collaboration entre chercheurs et partenaires locaux ainsi que la prise en compte des expériences d'autres pays. Il a enfin remercié le CSE pour sa franche collaboration et a déclaré que le CRDI reste attentif aux conclusions du colloque.

Dans son allocution d'ouverture, M. Sidy GUEYE a tout d'abord rappelé l'importance du colloque dans le cadre de la stratégie de décentralisation pour une gestion durable des ressources naturelles. Il rappelait que le colloque se tient au même moment que la réunion de la Communauté des Etats Saharo-sahéliens (CENSAD) consacrée à la Grande Muraille Verte, ce qui témoigne de l'intérêt que les autorités du pays accordent à l'Environnement. Il a estimé que ce projet contribue à une meilleure gestion des compétences transférées à travers une responsabilisation accrue des populations et des collectivités locales dans la gestion rationnelle de leurs terroirs. Il a ensuite exprimé la gratitude du Gouvernement sénégalais à l'endroit du CRDI et du Gouvernement canadien pour leur contribution au processus de décentralisation au Sénégal et a félicité le CSE pour les résultats obtenus, avant de déclarer ouverts les travaux du colloque.

### III. LES COMMUNICATIONS EN PLENIERE

A la suite de la cérémonie d'ouverture, les travaux du colloque se sont poursuivis en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Abdoulaye KANE, ancien Directeur des Eaux et Forêts et ancien Chef de Mission de l'UICN. Cette session plénière a enregistré l'exposé introductif de M. Déthié Soumaré NDIAYE, qui a présenté les objectifs du colloque.

L'atelier s'est déroulé en 4 sessions thématiques (voir agenda en annexe 2) :

- **Le foncier dans le contexte de la décentralisation** et les enjeux de la réforme annoncée.
- **Ressources naturelles, environnement et développement local.** De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales.

- **La dimension genre dans la gouvernance locale et la gestion décentralisée des ressources naturelles.** Accès des groupes marginalisés aux instances de décision, prise en compte de la dimension genre dans l'application des lois et règlements, etc.
- **Les politiques de décentralisation de la gestion des ressources naturelles, de la décision à l'application.** Processus de décentralisation (« institution-building » / « capacity-building »), adéquation du contexte légal moderne par rapport aux institutions traditionnelles et à leur cadre de réglementation (coutumes et pratiques locales), contrôle citoyen de l'action publique, partenariats public/privé, les mécanismes de prise de décision, les pratiques d'évaluation des politiques.

Pour la première session, les participants ont travaillé en 2 commissions parallèles. Cela s'explique par le nombre élevé de communications relatives à cette session thématique.

### **III.1- Déroulement des sessions**

**III.1.1- Session 1 : « Ressources naturelles, environnement et développement local. De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales ».**

Cette session s'est déroulée en deux groupes parallèles.

#### **GROUPE A**

**Président : BUTARE Innoncent (CRDI)**

**Rapporteur : SALL Moussa (CSE)**

Ce groupe a enregistré trois (3) présentations.

#### **1. Amélioration des connaissances sur les textes relatifs à la gestion décentralisée des ressources naturelles : expérience du projet GL-GDRN (Déthié S. NDIAYE, CSE)**

M. Ndiaye est revenu au cours de sa présentation sur :

- le statut du conseil rural : réflexion en atelier discussions en plénière synthèse et discussions en plénière ;
- le processus de la décentralisation : étape, motif, période ;
- les compétences transférées : maîtrise des compétences spécifiques des CR ;
- les espaces forestiers : la plus grande composante des espaces sur lesquels s'exercent les textes réglementaires et législatifs ;
- et enfin l'évaluation des connaissances acquises à la fin de chaque forum

Les enseignements à retenir sont :

- la confusion entre compétences transférées et compétences générales ;
- la connaissance limitée des compétences transférées ;
- la confusion entre légitimité et légalité.

En guise de recommandations, nous retiendrons :

- faire bénéficier les résultats de ces foras aux autres collectivités locales
- traduire les textes en langues nationales

Au titre des échanges qui ont suivi cette première présentation, l'on a recensé douze (12) interventions abordant :

- le renforcement des capacités de l'administration ;
- la bonne gouvernance ;
- l'accès et le contrôle des ressources foncières par les femmes ;
- l'harmonisation des outils de diagnostic environnemental ;
- le transfert des compétences ;
- et enfin, le financement des activités à l'échelle locale.

## **2. Utilisation des méthodes avancées de participation dans l'identification rapide des principaux problèmes environnementaux dans le département de Nioro du Rip avec les acteurs locaux (Aïssata B. Sall, UCAD)**

Comment « passer de la répression à la participation ». La présentation de Madame SALL a porté sur l'utilisation des approches participatives pour identifier les principales contraintes environnementales dans le Département de Nioro du Rip.

Les problèmes soulevés peuvent se résumer en différents points :

- la salinisation (CR bordées par le Baobolong) ;
- l'érosion hydrique (Keur madiabel, NDRAMÉ ESCALE, Paoskoto, Porokhane, Kayemor) entraînant des ravinements ;
- l'érosion éolienne (baisse de fertilité des sols) ;
- les feux de brousse (CR Porokhane, Taïba Niassène) et les difficultés pour ouvrir des pare-feux ;
- les coupes abusives.

Les réponses du projet ont été :

- la formation sur diverses techniques de GRN : défense et restauration des sols (DRS), mise en place de pépinières, reboisement, fosses fumières, etc. ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux sur les techniques de communication et de mobilisation sociale et sur la planification.

En guise de recommandations, nous retiendrons :

- le renforcement des ressources humaines et financières des collectivités locales ;
- une redistribution plus judicieuse des recettes tirées de la GRN.

Les débats et échanges ayant suivi cette présentation ont surtout insisté sur :

- la pertinence de l'approche MAP par rapport à la MARP qui aurait mieux pris en compte l'évolution historique ;
- l'adéquation des textes par rapport aux réalités locales ;
- et les critères de choix des bénéficiaires pour les formations.

## **3. Planification participative pour une gouvernance locale de la biodiversité et une gestion des conflits dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). Marie Fall (Université du Québec, Chicoutimi)**

Cette présentation sur la RBDS a rappelé son statut de réserve de biosphère, la diversité de ses écosystèmes et de leurs fonctions, la diversité ethnique ainsi que celles des activités liées à la diversité des ressources. Mme FALL n'a pas manqué de mettre en exergue les contraintes naturelles, à savoir l'acidification des sols, le déficit pluviométrique, l'érosion côtière avec la rupture de la flèche de Sangomar et la restriction de l'espace. Les contraintes d'ordre démographique et social ont été également abordées, avec l'explosion démographique et les conflits liés à l'utilisation des ressources partagées...

Dans cet espace, il y a une grande diversité d'acteurs dont les intérêts sont divergents : populations locales, administration locale, ONG, élus.

Les mécanismes de résolution des conflits ont aussi été présentés. Ils varient en fonction des enjeux. La première étape consiste en général en une gestion participative consistant à impliquer les acteurs dans le processus de décision et de partage des bénéfices. Lorsque le conflit éclate, le consensus est recherché à travers des négociations formelles impliquant les instances coutumières pour arriver à une solution à l'amiable. La saisie de l'autorité administrative est en général le recours ultime;

Les échanges à la suite de la présentation ont porté sur :

- la typologie des conflits ;
- la prise en compte des conflits latents ;
- et la prise en compte des efforts des gestionnaires du parc pour intégrer les populations dans les prises de décisions.

#### **4. « Les phacochères sont mieux traités que les humains ». Conservation des ressources naturelles dans le parc national du delta du Saloum et marginalisation socio économique des villages riverains. (Mamadou Dimé, Université du Québec, Chicoutimi)**

Dans son propos, M. Dimé a mis en évidence les répercussions de la création du parc sur les sur les activités des populations, notamment :

- la réduction voire l'élimination de certaines activités (entraves aux activités de production) ;
- l'incursion des animaux dans les champs.

Les solutions préconisées aux conflits qui naissent de cette situation tendent vers la révision des politiques et des stratégies de protection des ressources d'une part et d'autre part, une meilleure responsabilisation des populations.

Au cours des échanges, il a été suggéré à M. Dimé l'amélioration des cartes présentées sur la RBDS pour mieux faire ressortir les différentes formes d'occupation et d'utilisation du sol.

#### **5. Le marketing territorial, une stratégie de développement local pour la création d'une pépinière d'entreprise. (Ousmane Bathiéry, CSE)**

Cette présentation a porté sur 2 études de cas en France et dans le delta du Saloum. Les points saillants à retenir au cours de cette communication sont :

- la nécessité d'encourager la participation des populations dans la gestion des affaires publiques et d'impulser un développement local endogène ;
- la nécessité de faire du territoire une zone attractive ;
- la pertinence de prôner la croissance économique par des dynamiques endogènes de développement.

En termes de stratégies de préservation des écosystèmes, les activités économiques génératrices de revenus dont les bénéfices pourraient contribuer au financement du reboisement de la mangrove ont été mentionnées. Il en est de même de la production et de la vente de gilets de sauvetage, tout comme la diversification des modes de pêche (nasses), l'apiculture, l'écotourisme et la promotion des foyers améliorés.

Toutefois, certaines réserves ont été émises sur l'échelle d'application du marketing territorial ? Le niveau local est-il pertinent ?

## **6. Etude sur les sources de revenus actuels et potentiels des communautés rurales provenant de la gestion des ressources forestières et fauniques (Abdou Sène)**

Comment les CR peuvent-elles renforcer leurs ressources budgétaires à partir des RN ? La présentation de M. SENE a porté sur l'amélioration des finances locales à partir des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles. Elle a fait une analyse critique des sources de revenus actuels et potentiels des collectivités locales, mais aussi des contraintes qui pèsent sur la mobilisation de ces ressources.

## **7. Décentralisation et émergence d'une éco-citoyenneté en milieu rural sénégalais : initiatives de prise en charge des problèmes environnementaux par l'association Fannabara à Missirah (région de Fatick) - Mamadou Dimé (Université du Québec, Chicoutimi)**

M. DIME a abordé tour à tour, la crise de la pêche, la crise agricole et enfin la crise écologique. Toutes ces crises ont entraîné une pression accrue sur les ressources qui ne se traduit pas pour autant par une réduction de l'appauvrissement des ménages. Des initiatives de prise en charge des problèmes voient le jour ici et là, avec notamment l'émergence du concept d'écocitoyenneté, qui n'est rien d'autre que la prise de conscience individuelle sur les risques environnementaux. C'est ainsi qu'une association dénommée Fannabara a vu le jour au début de l'année 2000 pour proposer une série de mutations et de réformes.

M. Dimé a insisté sur les possibilités de réplique d'une telle initiative ailleurs, et ce, en dit de la bonne volonté, il faut souligner la portée limitée de l'association Fannabara mais surtout la.

Juste signaler lors des discussions à la suite de l'exposé de M. Fall, la prise en compte de la forêt classée située à proximité de Fathala (Sangako) dans les activités de l'association.

## **8. Création des conditions d'une meilleure prise en compte des préoccupations des membres des communautés de base par l'exécutif local : cas de la valorisation de l'exploitation du pain de singe dans la CR de Gainthe Kaye (Aïssata B. Sall, UCAD)**

Le Sénégal s'est inscrit, depuis son indépendance, dans un processus de décentralisation avec pour objectif le renforcement de la participation des communautés locales dans la gestion des affaires publiques. Ce processus a connu un approfondissement à partir de 1996, avec le transfert de neuf compétences de l'État aux collectivités locales. L'une de ces compétences porte sur l'Environnement et la Gestion des Ressources naturelles. C'est là l'aboutissement d'une longue évolution de la politique nationale, en matière d'Environnement et de Gestion des Ressources naturelles, qui a amené l'État sénégalais au constat que la préservation des ressources naturelles (RN) passe par une plus forte implication des collectivités de base.

L'expérience a démontré que les nouvelles instances de décision au niveau local (conseil régional, conseil rural et conseil municipal) n'ont pas toujours su inscrire leur fonctionnement dans l'esprit de cette nouvelle politique. En effet, les populations ont souvent du mal à se faire entendre des décideurs et à les amener à prendre en compte leurs préoccupations dans leurs choix et options politiques au niveau local.

À travers cette communication, Mme SALL a mis en exergue le cas de la CR de Gainthe Kaye (Département de Niourou du Rip), où l'intervention du projet GL-GDRN a permis une plus grande concertation entre le conseil rural (CR) et les populations ; ce qui a abouti à une meilleure prise en charge d'une vieille préoccupation des femmes par rapport à l'exploitation du pain de singe.

## **GROUPE B**

**Président : FALL Serigne Modou (UGB/GIRARDEL)**

**Rapporteur : NDIONE Jacques André (CSE)**

Le Groupe B a enregistré sept (7) communications réparties en deux (2) parties. D'abord, cinq (5) ont été prononcées au cours de la matinée et ensuite, les deux (2) dernières au cours de l'après-midi. Le projet Biodiversité Sénégal-Mauritanie n'a pas présenté une communication sur son expérience par rapport à la problématique de l'atelier mais sa contribution a été annexée au présent rapport (annexe 3).

A l'entame des travaux, M. Serigne Modou Fall, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Président de la présente session a rappelé les règles du jeu et a exhorté les collègues à respecter le timing dévolu aux présentations afin que les débats puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Il a remercié tous les participants et attiré l'attention de tous sur l'acuité de la problématique qui nous réunit. Les présentations se répartissent en deux catégories : quatre (4) ont porté sur les outils et trois (3) ont mis en exergue la question de la GRN, des revenus, des potentialités et des contraintes. Les outils sont élaborés de manière participative avec des résultats conséquents. Les questions relatives aux revenus et aux potentialités sont réelles mais elles ont besoin encore d'études supplémentaires

Le premier intervenant, en l'occurrence **M. BA Taibou (CSE)** a traité de la « **Cartographie à moyenne échelle et gestion décentralisée des ressources naturelles : expérience du projet GL-GDRN** ». Dans son propos, il a rappelé le contexte de la décentralisation au Sénégal, avec un accent particulier sur le fait que les autorités locales sont confrontées à l'absence d'outils leur permettant de mieux cerner la réalité de leurs territoires. Aussi, de tels outils doivent être à la fois simples (appropriation et utilisation par les acteurs locaux) et à même de fournir une aide utile à la prise de décision au niveau local. La représentation cartographique est un mécanisme particulièrement approprié, aussi bien pour l'analyse, que pour l'information ou l'action.

En terme de résultats, on peut retenir entre autres :

- une bonne connaissance du milieu et de la répartition des ressources ;
- une meilleure connaissance du territoire et une maîtrise du disponible pour une bonne gestion foncière ;
- un développement d'outils de concertation et de planification voire d'aménagement pour une utilisation rationnelle des ressources ;
- une résolution de certains litiges ayant trait aux limites administratives (surtout entre les CR) ;
- une maîtrise de l'outil GPS par les membres des groupes techniques de travail ;
- une bonne appréciation des cartes par les populations locales qui disposent d'une bonne base d'informations géographiques, actuelle et fiable ;
- une mise à la disposition des décideurs locaux d'un outil d'aide à la prise de décision.

**M. SECK Coumba D. (GREEN SENEGAL)** dont l'intitulé de la communication est « **Participation des acteurs locaux à la promotion du développement local dans le Bassin arachidier** », a montré la contribution de l'ONG GREEN SENEGAL qui depuis 2000, entreprend et réalise des actions sur la problématique de la Gouvernance Locale. Ces actions ont porté notamment sur une concertation participative qui a abouti à la production de document de planification locale (PLD et PDV essentiellement). Dans la même logique, un renforcement des capacités des élus locaux en matière de décentralisation a permis une meilleure planification des actions et une prise en charge responsable des domaines de compétences. L'objectif reste de déterminer de quelle manière l'appui à la gestion organisationnelle, l'appui au renforcement des capacités et la communication rurale peuvent contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles et améliorer les revenus des

populations. Du point de vue méthodologique, il est à distinguer les études de l'impact de la mise en œuvre des PLD et PDV sur les activités économiques des populations (production, gestion de l'environnement) d'une part et d'autre part les analyses de l'impact des activités de communication rurale sur l'appropriation des politiques nationales en matière de décentralisation et développement local (appropriation des textes de loi, règlements, codes) et sur l'amélioration de l'efficacité des activités des élus et des leaders communautaires. Au titre des résultats, l'on peut retenir :

- une meilleure implication des acteurs non étatiques (OCB, ONG) dans la mise en œuvre des projets nationaux ;
- une appropriation des outils de planification par les bénéficiaires des actions ;
- une meilleure compréhension des textes qui régissent le développement local par les élus locaux et les membres d'OCB ;
- une amélioration des revenus des populations (gestion de l'environnement améliorée, activités économiques réalisées).

Le troisième à intervenir au cours de la matinée fut **M. MANGA Aïla (LERG)** et son propos a porté sur « **Décentralisation et production du charbon de bois : l'exemple du Sénégal oriental** ». Il a rappelé que le bois-énergie constitue plus de 60% de la consommation énergétique des ménages sénégalais et une manne financière chiffrée à environ 20 milliards. La production de charbon de bois participe à l'usage de la forêt sénégalaise qui a connu des changements tant au niveau de sa superficie, de ses utilisateurs que de sa gestion.

A sa suite, **Madame DIALLO Marième (CSE)** nous a entretenu de « **Géomatique et décentralisation au Sénégal : quels outils et méthodes pour une gestion durable des ressources à l'échelle locale** ». Mme Diallo a rappelé que le processus de décentralisation au Sénégal a connu un approfondissement important à partir de 1996, en vue d'une réappropriation des politiques de développement par le niveau local. A l'issue de cette réforme, les collectivités locales ont acquis le pouvoir d'administrer, d'exploiter et de gérer les ressources naturelles et le foncier sous leur juridiction. L'Etat a ainsi transféré tout ou partie des attributions qu'il exerçait au niveau central et territorial aux collectivités publiques et continue de les accompagner par ses services déconcentrés pour pallier au manque de moyens et de compétences humaines des nouvelles entités administratives. Dans ce contexte, marqué par l'insuffisance d'outils, de méthodes et de documents de planification, la gestion des ressources naturelles et du foncier à l'échelle locale pose d'énormes difficultés aux élus chargés du contrôle et de l'exercice du pouvoir. Madame Diallo a voulu répondre au cours de sa communication à une question majeure : comment concevoir et sociabiliser les outils et méthodes de la géomatique pour accompagner le processus de décentralisation ? Quels types d'informations spatiales élaborer avec les acteurs pour la gestion de l'espace et des RN ? Comment intégrer et représenter les connaissances locales dans les plans de gestion des ressources ? Comment et dans quel cadre les co-concevoir et optimiser leur utilisation dans les processus d'affectation des terres ?

Les résultats de cette étude ont été présentés à travers une analyse en quatre (4) principales étapes : une cartographie de base, un diagnostic externe, une formation et un apprentissage, et enfin une planification locale. Les cas étudiés concernent les communautés rurales de Thiel et de Vélingara Ferlo. Madame Diallo a dressé un état de l'art des outils et méthodes mis en œuvre et leurs impact sur le processus de prise de décision à l'échelle locale. Les résultats démontrent l'utilité de l'outil géomatique dans la gestion des collectivités locales. En conclusion, si plusieurs collectivités locales disposent d'outils fonctionnels de géomatique, des questions de généralisation à l'ensemble des collectivités locales, d'appropriation, d'implication ou de participation d'acteurs concernés, de socialisation, de suivi évaluation de l'impact de leurs résultats restent en suspens. L'itinéraire technique suivi à Thiel et à Vélingara est à tester et à valider dans d'autres zones avant une formalisation de l'approche.

Enfin, la communication de **M. FAYE Papa (ISM)** a eu pour thème « **De la distribution des profits de la gestion des ressources forestières au Sénégal : enjeux pour la démocratie décentralisée et le développement local** ». M. Faye a rappelé que dans le secteur forestier,

la décentralisation a été institutionnalisée par le code forestier de 1998 qui transfère la gestion des forêts communautaires aux communautés rurales à condition que celles-ci mettent en place un plan d'aménagement. Ce dernier étant un instrument qui nécessite des moyens techniques et financiers conséquents, le PROGEDE a été initié pour accompagner les collectivités locales dans le processus de décentralisation qui venait d'être enclenché. Au bout de quelques années, des forêts communautaires ont fait l'objet de plan d'aménagement. Parmi celles-ci, le massif de Missirah/Kothiary qui se situe à cheval sur les communautés rurales de Missirah et de Kothiary.

Afin de permettre aux acteurs locaux de bénéficier des retombées issues de la gestion des ressources naturelles dont l'exploitation du charbon de bois, le PROGEDE met en place des clefs de répartition des bénéfices. Par conséquent, aussi bien les comités villageois et inter-villageois que la communauté rurale accèdent aux recettes engrangées. Mais, les modes de répartition, les procédures de versements, la gestion des fonds, etc. laissent à penser que l'Etat comme les exploitants forestiers et certains agents des Eaux et Forêts ne militent pas en faveur d'une lisibilité financière. Cette communication a fait une analyse critique du système de distribution des recettes de l'exploitation des ressources forestières en général et du charbon de bois en particulier. M. Faye a essayé d'évaluer l'impact que l'attitude de ces acteurs détenteurs des pouvoirs de décision a et/ou pourrait avoir sur l'effectivité de la décentralisation.

**Une première séance de débats sous forme de questions-réponses, mais aussi de contributions d'une très grande richesse, a clôturé cette première série d'exposés.** Au cours de ces échanges des questions pertinentes ont été soulevées :

- les difficultés rencontrées sur le terrain durant ces travaux peuvent être partagées en termes d'échanges d'expériences ;
- la question récurrente du renforcement des capacités ; à qui est-elle destinée ? Quels sont les résultats ?
- l'inventaire des ressources naturelles avant tout aménagement ;
- la question pauvreté et environnement
- le problème des limites entre les CR ; délimitation ou réaménagement du découpage ?
- la pertinence de la pérennisation de certains cadres de concertation qui disparaissent à la fin de certains projets ;
- la démocratie locale ; le couple décentralisation / déconcentration, quel avenir ?
- appropriation des divers plans de gestion par les populations locales ;
- la dynamique organisationnelle et les cadres de concertation ;
- la socialisation des outils ;
- l'absence de régénération des ressources végétales dans les zones d'exploitation du charbon de bois et la question des reboisements « utiles » ;
- l'harmonisation des concepts et la diversité des logiques (le dilemme entre logique locale et logique politique) ;
- la multiplicité des documents de planification locale : on a l'impression que chaque nouveau projet ou intervenant cherche à développer son propre PLD, au détriment d'une mutualisation des efforts...

La session s'est poursuivie après la pause déjeuner et a enregistré deux (2) communications :

- d'une part celle de **M. BEYE Gora (CSE)** dont le sujet porté sur « **Analyse des potentialités agricoles et pastorales du département de Nioro** ».

- et d'autre part celle de **M. LALBA Alexandre (LandCare International Burkina)**, qui a traité de « **La communication participative pour le développement : un outil d'implication à court terme des communautés rurales et des collectivités locales décentralisées dans la gestion des participative durable et valorisante des ressources naturelles au Burkina Faso** ».

**M. BEYE (CSE)** L'étude objet de la communication de M. Bèye est réalisée dans le cadre du projet Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles et vise à fournir aux collectivités locales des informations sur les potentialités agricoles et pastorales qui

puissent leur être utiles dans la définition des stratégies de développement local. La démarche utilisée repose sur une revue bibliographique et documentaire, mais aussi la capitalisation des résultats des investigations menées par le projet sur le terrain.

Quant à **M. LALBA Alexandre (LandCare International Burkina)**, sa présentation a porté sur la communication participative pour le développement (CPD) utilisée par l'ONG LandCare International Burkina en partenariat avec le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGTD2) afin de mieux impliquer les collectivités locales et de les doter de stratégies, de moyens en vue de valoriser et de gérer de manière concertée et durable des ressources en eau, végétation et terres du plan d'eau et des berges du Korsimoro, à 70 km de Ouagadougou, sur deux communes. Le plan d'eau est menacé par l'envasement, avec une surexploitation des berges. L'approche utilisée a permis aux divers acteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, élus locaux, Comités villageois de développement, Comités locaux de l'Eau) d'identifier de manière consensuelle les actions prioritaires et durables dans le domaine du renforcement des capacités organisationnelles des collectivités locales et dans celui du développement participatif de technologies agro-forestières d'intérêt environnemental et économique adaptées au contexte local. M. LALBA a montré comment la CPD appliquée à la gestion durable et à la valorisation des RN à l'échelle d'un micro bassin permet d'aboutir à des résultats significatifs. Il a insisté aussi sur la nécessaire implication des groupes bénéficiaires et des pouvoirs locaux qui constituent la clé pour la réussite à toutes les étapes du projet. Un des avantages qui mérite d'être signalé réside dans le fait cette méthode requiert un dispositif léger et peu coûteux de facilitation et d'accompagnement des acteurs.

Une seconde séance de débats a permis de poursuivre les échanges qui ont porté sur :

- la nécessité de vulgariser la CPD (Communication Participative pour le Développement) ;
- la déperdition des connaissances à la fin des projets ;
- la dépendance du système de décentralisation par rapport au système électoral ;
- le dilemme entre la prééminence des valeurs féodales et l'exercice de la gestion décentralisée des RN et de la gestion foncière.

## **RECOMMANDATIONS**

### **A la RECHERCHE :**

- 1- Faire l'inventaire des RN à l'échelle locale
- 2- Assurer un suivi de la formation dispensée aux élus
- 3- Evaluer la formation sur la socialisation des outils et leur méthode de transfert
- 4- Etudier les mécanismes de mise à jour des outils et leur vulgarisation (l'exemple des langues nationales)
- 5- Harmoniser les concepts et les définitions sur la problématique de la décentralisation, mieux encore sur celle de la gestion décentralisée des ressources naturelles

### **Aux AUTORITES :**

- 1- Quelles que soient leurs responsabilités (locale et /ou nationale), il urge de gérer les ressources naturelles grâce à une dynamique de concertation qui prend en compte toutes les échelles
- 2- Faire évaluer le coût d'externalité des prélèvements sur les ressources naturelles
- 3- Promouvoir davantage l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles
- 4- Promouvoir et encourager l'implication de la Société Civile dans la gestion du pouvoir à l'échelle locale

### **III.1.2- Session 2 : Le foncier dans le contexte de la décentralisation et les enjeux de la réforme annoncée.**

**Président : Pr. Cheikh Ba (Dept. de Géographie, UCAD)**

**Rapporteur : Aliou Diouf (CSE)**

Les cinq communications prévues dans cette session ont été effectivement présentées avec succès.

**La première** communication, présentée par M. Déthié S. NDIAYE (CSE), a abordé la gestion de la question foncière par les collectivités locales (cas des communautés rurales des départements de Dagan et Nioro du Rip). Après un bref rappel de l'évolution de la gestion foncière au Sénégal, elle a révélé que l'essentiel des difficultés de gestion évoquées au cours des trois années de partenariat avec les onze communautés rurales (CR) du département de Nioro du Rip et les onze du département de Dagana prennent leur source dans la gestion du foncier à travers les capacités (ou incapacités) techniques des décideurs locaux, le caractère inopérant de la loi foncière, la forte convoitise de la terre, etc.

Les communautés rurales de Nioro du Rip et de Dagana méritent d'être citées comme exemples du fait de la richesse des enseignements que l'on peut tirer de leur expérience tant du point de vue social qu'environnemental. La gestion des ressources naturelles dans ces CR tend à être améliorée grâce à une bonne analyse de la question foncière.

Il est recommandé de partager à une plus large échelle cette expérience avec d'autres collectivités locales. Certes, des adaptations seront nécessaires en fonction des situations rencontrées, mais les points suivants mériteront d'être pris en compte :

- la méconnaissance des textes
- l'accès des femmes à la terre
- la bonne gouvernance en matière foncière
- les problèmes d' « héritage »
- la gestion des parcours

**La deuxième** présentation a été faite par M. Grégoire Leclerc et a porté sur « *Mieux gérer les compétences à problèmes* » : retour d'expérience d'une démarche de modélisation d'accompagnement sur les usages des terres dans la zone du Lac de Guiers ». Elle a donné un aperçu de l'apport de la modélisation dans l'amélioration de la gestion des compétences à problèmes (Environnement, domaine foncier, etc). Elle a souligné l'objectif du projet de recherche-action DOMINO qui est de co-construire des outils de médiation pour permettre à des acteurs à divers niveaux d'organisation de mieux gérer leur espace. La démarche de modélisation d'accompagnement adoptée est mise en œuvre par le biais d'un partenariat scientifique multidisciplinaire et d'un partenariat sur le terrain formalisé par la constitution d'un comité d'utilisateurs. De par sa flexibilité et sa simplicité, l'approche de type boîte à outils semble la plus viable et permet de rejoindre des utilisateurs à divers niveaux d'organisation. Les principaux éléments d'un « kit minimum » d'outils pour l'aide à la décision en matière de gestion des terres à l'échelle d'un territoire ont été identifiés.

La modélisation permet d'intégrer plusieurs facteurs ou paramètres pouvant aider à faire des simulations en vue de choisir la variante la plus adaptée pour une meilleure gestion des compétences à problèmes dans la zone du lac de Guiers. La base de données foncière est de type relationnel, dynamique et reste accessible aux divers acteurs.

L'apport de la science à la gouvernance locale n'est pas négligeable, notamment lorsque l'approche intègre le renforcement des capacités des différents acteurs.

**La troisième** communication a été faite par M. Djibril DIOP et avait pour sujet « *Gestion du patrimoine foncier des communautés rurales : un potentiel encore marginalisé* ». Elle a mis en

exergue les lacunes à combler pour une meilleure valorisation des potentialités dont regorgent les collectivités locales.

Elle a donné un bon aperçu historique de la gestion foncière dans la région de Matam. Au-delà de la valorisation des terres, des problèmes existent entre collectivités locales, entre communautés, notamment pour le partage et l'accès aux ressources. Les paysages agraires sont le produit du travail des hommes, qui de génération en génération, les ont défrichés, labourés et aménagés pour devenir des produits de cultures et des témoins de l'histoire des relations entre les sociétés et leur milieu. Ainsi, les communautés rurales qui avaient été responsabilisées se retrouvent dépassées dans l'exercice de cette prérogative, malgré le dispositif à travers le processus de décentralisation.

Plusieurs voies existent pour une meilleure valorisation des terres (exploitations en régie, exploitations mixtes ou familiales), mais choisir les meilleures d'entre elles en fonction des spécificités des collectivités locales, augmenterait sans doute les profits à tirer du potentiel offert par le milieu. D'où la nécessité de lever ce caractère marginal que l'on attribue en général au patrimoine foncier des communautés rurales.

**La quatrième** présentation a porté « sur la gouvernance environnementale dans la zone du lac de Guiers : une mise en perspective à partir du projet Domino », par M. Ibrahima Diop GAYE (ENEA). Cinq communautés rurales composent la zone du Lac de Guiers où la problématique de la gestion des ressources naturelles s'articule autour de la coexistence d'usages de l'espace devenus plus antagonistes que complémentaires. Comment s'organise le pouvoir autour des ressources naturelles ? A côté du droit moderne, seule voie légale d'accès à la terre, il existe une grande variété de modes d'accès légitimes du point de vue de la coutume à la terre dont le don, le prêt, l'héritage, « l'achat » et la location. Dans le cadre d'une enquête menée pour le compte de Domino en juillet 2006, sur 57 autorités locales (notamment des chefs de village) et conseillers ruraux ou élus locaux, 86 % souhaitent l'arrivée des grands exploitants dans la zone.

Il ressort de cette expérience que le Lac de Guiers est le lieu de réajustements, réappropriation, imbrication, interpénétration de pouvoirs entre le niveau local et le niveau national. La décentralisation incomplète ne permet pas de déconnecter l'Etat de la sphère locale et ceci d'autant moins qu'il s'est armé au niveau législatif et technique pour garder une mainmise sur les sources locales de pouvoir. Replacer la société civile au centre de la démocratie participative est plus que jamais nécessaire car, « on ne développe pas, on se développe ». Une terre sans eau s'avère difficile à mettre en valeur, et la gestion de l'eau n'est pas une compétence transférée : voilà un des paradoxes de la gouvernance locale dans la zone du Lac de Guiers.

Il serait souhaitable de trouver un compromis entre un référentiel de maintien de la tradition et un référentiel de modernisation, mais aussi de replacer la sécurisation au centre des politiques

**La cinquième** et dernière communication avait pour sujet « *Apports d'un SIG dans le processus d'affectation des terres : exemple des communautés rurales de Thiel et de Keur Momar Sarr dans la zone sylvopastorale du Ferlo* ». Elle a été faite par M. Labaly TOURE (UGB).

Généralement les affectations et désaffectations sont faites sans un document cadastral fiable ni plan d'occupation et d'affectation des sols dans les CR. Dans ce contexte, la conception d'un système d'information géographique(SIG) peut constituer une base de données foncières dynamique reflétant l'occupation spatio-temporelle des terres et contribuer à la mise en place d'un outil d'aide à la décision, notamment lorsque la méthode de conception prend en compte les besoins formulés par les présidents des communautés rurales(c'est le cas de Keur Momar Sarr et de Thiel pour l'affectation et la désaffectation des terres).

La mise en place d'un SIG dans les deux cas d'étude a nécessité au préalable la participation des acteurs locaux, futurs bénéficiaires de l'outil. La démarche adoptée a été très participative depuis l'état des lieux jusqu'à l'opérationnalisation du SIG. L'approche participative demande du temps et des moyens logistiques, d'autant plus que le niveau d'analyse de certains acteurs est limité. Mais à terme, lorsque les bénéficiaires s'approprient l'outil, ils ont tendance à pratiquer une gestion durable des ressources naturelles.

*Avant d'entamer les discussions, la parole a été donnée au Vice-président de la CR de Ross Béthio, qui a fait une contribution importante sur le rôle des politiques et l'apport des chercheurs dans la décentralisation. Il a aussi fait mention de propositions de modifications de certains textes législatifs qui ne rencontreront pas systématiquement l'avis favorable des juristes travaillant dans le cadre de la décentralisation. Il revendique une meilleure implication des élus locaux dans l'élaboration des textes en vue de faciliter leur mise en application sur le terrain.*

### **Les discussions ont porté essentiellement sur:**

- La résistance de la part des exploitations familiales de peur de perdre leurs propriétés. Cependant des pistes de solutions commencent à se dessiner avec l'intervention de grands privés qui ont des moyens substantiels.
- L'empiétement des communes sur le terroir des communautés rurales : les lotissements posent problèmes.
- Le problème de la gouvernance se pose aussi au niveau des CR, notamment en ce qui concerne la budgétisation, la gestion financière et le contrôle des décisions.
- Peut-on voter des lois plus souples et permettre aux Collectivités Locales de les adapter à leurs besoins ?
- La science peut apporter beaucoup de choses, surtout en aidant à juguler les fraudes et à améliorer la transparence.
- Comment amener les élus locaux à rendre compte aux citoyens de la gestion des RN qu'ils ont sous leur responsabilité (quels outils ?)
- Penser à mieux valoriser les acquis scientifiques antérieurs pour éviter la duplication mais aussi créer de vraies passerelles pour mieux informer les décideurs.
- Quelle est la part du traditionnel dans la gestion foncière ? Est-elle plus adaptée ? Seulement les exploitants familiaux ne disposent pas des moyens suffisants pour réaliser des aménagements modernes. Faut-il les défendre ou appliquer les textes. (l'Etat doit prendre en compte cette préoccupation dans sa démarche).
- Il faut des outils d'accompagnement pour la mise en application des lois, d'autant plus que les lois ne sont pas figées.
- Elargir le questionnement sur le foncier à d'autres régions du Sénégal différentes de celle de la zone irriguée de la vallée du fleuve.
- Résoudre le malentendu (POAS) qui existent entre les acteurs lors dans l'élaboration des documents planification.
- Quels mécanismes de pérennisation des SIG dans la Gouvernance Locale ? Y'a t-il moyen de minimiser les imperfections dans la gouvernance locale (pressions politiques, corruptions,...) ?
- Epistémologie dans la Gouvernance locale et la recherche scientifique, la réflexion est ouverte.

**III.1.3- Session 3 : La dimension Genre dans la gouvernance locale et la gestion décentralisée des ressources naturelles.** Accès des groupes marginalisés aux instances de décision, prise en compte de la dimension Genre dans l'application des lois et règlements.

**Président : Bara Guèye (IIED)**

**Rapporteur : Marième Diallo (CSE)**

## **1. «GENRE ET DECENTRALISATION AU SENEGAL», Selly BA (UCAD/IFAN)**

Cette communication a analysé la participation des femmes dans la pratique de la décentralisation et a diagnostiqué :

- une faible représentation et implication pratique des femmes dans les institutions locales ;
- une inégalité dans la participation des femmes et des hommes dans la conduite des affaires locales.

Pour une meilleure participation des femmes dans les processus de décision qui affectent leur vie, elle a recommandé en plus de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, la prise en compte de facteurs d'ordre social et culturel qui accentuent la marginalisation des femmes, dans la définition des stratégies à mettre en place.

Ces stratégies devraient porter entre autres sur :

- une sensibilisation et une formation continue des acteurs de base ;
- une plus grande vulgarisation des textes relatifs à la décentralisation ;
- une valorisation des pratiques locales novatrices dont certaines sont à l'origine d'avancées majeures dans le renforcement de l'accès des femmes au pouvoir et aux ressources naturelles ;
- une implication des autorités coutumières et religieuses locales dans une plus grande vulgarisation des textes relatifs à la décentralisation ;
- une stratégie et un plan d'action pour renforcer la participation des femmes à la vie politique ;
- une stabilisation et une continuité des institutions pour l'intégration de la dimension genre et une transversalité des questions de genre dans les institutions et structures.

## **2. «S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le delta du Saloum : variabilité des perceptions et des pratiques chez les femmes Socés et Niominkas», Marie FALL (Université du Québec à Chicoutimi)**

Cette communication utilise une démarche ethnographique pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux de l'adaptation des femmes à la dégradation des ressources naturelles. Elle a pour cibles les femmes Socés et niominkas dont les activités productrices sont basées sur l'exploitation des ressources naturelles :

- chez la femme niominka, il s'agit de l'exploitation, la transformation, le conditionnement et la vente des produits de la mer ;
- chez la femme socé, des activités agricoles combinées à celles qui sont précédemment mentionnées.

Les ressources naturelles sont sujettes à une dégradation suite aux contraintes naturelles et anthropiques; elles se caractérisent aussi par une disponibilité et un accès plus limités dans un contexte d'aire protégée. Ce qui se traduit par une vulnérabilité des activités et par la précarité socio-économique des femmes.

Face à cette situation, les femmes ont développé des stratégies d'adaptation :

- S'ajuster dans l'espace domestique (réduction du temps consacré pour les gros travaux (champs) pour passer plus de temps dans les bolong) ;
- Redéfinir les espaces et intensifier les pratiques d'exploitation et de production (acquérir plus de terres) ;
- Mettre en œuvre des solutions de protection des espaces et des ressources (création d'aires de repos biologique) ;
- Diversifier les sources de revenu ;
- Mieux organiser des associations féminines ;
- Chez les femmes socés, recourir au commerce transfrontalier ;
- Chez les femmes niominkas, intensifier la migration saisonnière vers les centres urbains.

## Discussions

Au cours des discussions, les participants ont souligné la situation difficile des femmes dans ces milieux. Les femmes socés par exemple se lèvent à 4 heures du matin pour piler le mil, préparer le repas qu'elles transportent en allant au champ ; le soir elles pilent le mil puis préparent le souper. Leur calendrier saisonnier est lourdement rempli. L'exploitation des ressources naturelles guide certains comportements (recherche de bois mort, l'inhalation de la fumée dans leur cuisine et de la poussière justifie la fréquence chez elles de maladies cardiovasculaires.

Les participants venus du Burkina Faso ont témoigné des dans le rôle et la place de la femme : dans le nord du pays, la femme peulh bélé construit sa maison et s'adonne aux travaux ménagers ; De ce fait, elle occupe une position importante. Dans le plateau central, chez les mossi, la femme participe à tous les niveaux ; au sud elle s'adonne aux travaux champêtres pendant que l'homme dort. Le gouvernement, pour améliorer la représentation des femmes, a adopté une discrimination positive secondaire en octroyant des bourses uniquement aux filles au niveau de l'enseignement secondaire.

Répondant à la question de savoir si « l'évolution des femmes vers une dynamique associative s'est faite spontanément et/ou sous l'impulsion de projets extérieurs ? » Mme Dimé a souligné que depuis les années 80-90, les ONG ont travaillé sur la dynamique organisationnelle des femmes, leur ont facilité l'accès au crédit, financé des infrastructures (coopérations japonaise, canadienne, etc.). Mais de plus en plus, les organisations sont spontanées.

A la fin des discussions Monsieur Bara Guèye a remis aux organisateurs du colloque un film sur le thème (réalisé par IED-Afrique) pour diffusion.

**III.4- Session 4 : Les politiques de décentralisation de la gestion des ressources naturelles, de la décision à l'application.** *Processus de décentralisation («institution-building» / «capacity-building»), adéquation du contexte légal moderne par rapport aux institutions traditionnelles et à leur cadre de réglementation (coutumes et pratiques locales), contrôle citoyen de l'action publique, partenariats public/privé, les mécanismes de prise de décision, les pratiques d'évaluation des politiques.*

**Président : Gorgui Ciss (UCAD)**

**Rapporteur : Marième Diallo (CSE)**

**1. «Analyse critique du processus de décentralisation de la GRN au Sénégal». Projet Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles (GL/GDRN) CSE/CRDI, Papa Mawade Wade (Consultant)**

Cette communication fait l'état des lieux de la mise en œuvre des textes liés à la gestion décentralisée de l'Environnement et des ressources naturelles. Les prérogatives des différents acteurs y sont identifiées et analysées. Ensuite, les problèmes liés au processus de décentralisation de la gestion de l'environnement et des RN ont été passés au crible. Ces problèmes sont d'ordre institutionnel et fonctionnel en général. Toutefois il existe des opportunités à valoriser en matière d'exploitation des ressources forestières, de création d'emplois locaux et de revenus nouveaux pour les populations rurales.

Pour concrétiser la démarche de décentralisation de la gestion des RN, l'étude recommande de :

- rendre les textes disponibles pour toutes les catégories d'utilisateurs (administrations, élus, population), ce qui veut dire :

- les diffuser en nombre suffisant ;
- les traduire dans les langues nationales
- procéder à des campagnes d'information appropriées pour les diffuser et surtout les expliquer.

- relire certains textes (réviser le code de la chasse et de la protection de la faune, le code forestier, mener une réforme foncière, harmoniser les législations relatives à la gestion forestière avec celles en vigueur dans les pays voisins)

- compléter certains textes : certains décrets d'application nécessaires à l'application des lois font défaut, notamment celui fixant les modalités d'intervention du Fonds Forestier National (FFN) ; celui fixant les modalités de passation des contrats de culture entre le Service forestier et les CL ;

- prendre en compte les ressources naturelles de valeur particulière comme les produits de cueillette, pour les inclure dans les arrêtés organisant les campagnes annuelles d'exploitation forestière.

- mieux faire appliquer les textes

- réduire les contraintes qui pèsent sur l'exercice des compétences transférées

- améliorer les conditions techniques de gestion des forêts et des ressources naturelles

- améliorer les retombées économiques et financières de la gestion forestière

**2. La co-gestion des pêches au Sénégal : vers un nouveau concept de partenariat entre acteurs et Etat ? Isabelle Antunès (Docteur en Géographie Culturelle, Ex-Conseillère du Directeur des Pêches Maritimes à Dakar de 2002 à 2006)**

La co-gestion, définie comme un partenariat entre les acteurs et l'Etat pour un partage des responsabilités, a pour objectif de promouvoir la participation des acteurs et de contrôler l'accès aux ressources et au secteur.

Au Sénégal, elle a pour cadre légal « les Conseils Locaux de Pêche Artisanale » (CLPA). Ce concept repose sur l'organisation des acteurs en fonction des catégories socioprofessionnels, les collectivités locales, les sages et notables, les préfets (pour l'application des décisions).

Les sites étudiés (Joal et Foundiougne) se caractérisent par l'accès difficile à de petites îles faiblement peuplées.

Pour amener les populations à constituer leur propre CLPA et doter les représentants d'outils leur permettant de remplir leurs missions, une méthodologie participative a été élaborée qui a permis de définir un règlement intérieur et des activités à mener.

Cette démarche a permis de définir les rôles et responsabilités des différents acteurs, d'identifier la perception qu'ont les acteurs du problème : la pauvreté et son impact sur les ressources et le surnombre de pêcheurs, la perception de l'administration et des partenaires : la surexploitation.

Un consensus est apparent sur le contrôle de l'accès mais les objectifs et les intérêts diffèrent : la préservation du métier de pêcheur et des sources de revenus s'oppose à la conservation des ressources halieutiques. En revanche, le processus engagé permet de bâtir des fondations solides pour créer des conditions propices à des initiatives en faveur de la ressource et du développement durable.

### **3. «Stratégies spatiales traditionnelles et aménagement moderne : pour une prise en compte de certaines valeurs socioculturelles dans la gestion des ressources naturelles. Le cas des forêts urbaines d'Oussouye». Sidia D. Badiane (UCAD)**

Située dans la région naturelle de la basse Casamance, la zone semi-urbaine d'Oussouye se caractérise par une forte présence de reliques forestières. Chef-lieu de département, c'est un centre culturel majeur en tant que bastion de peuplement diola. La problématique posée se définit comme suit :

- l'unité décentralisée à laquelle est conféré le pouvoir de gestion des ressources forestières englobe un ensemble de systèmes différents (social, culturel ou économique, etc.).
- Il existe une imbrication de systèmes de légitimation, de régulation et de contrôle des pratiques de gestion des forêts.

Dès lors, se pose la question de savoir :

- quelle place accordée aux structures traditionnelles dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles, notamment les forêts, dans un environnement urbain ?
- quels enseignements tirés des situations locales comme celle observée à Oussouye ?

Ces questions ont été étudiées à travers la collecte de données, la documentation, l'acquisition de données primaires, un inventaire floristique (choix du site, échantillonnage), des enquêtes (conventionnelles, ethnobotaniques...) et une interview semi-structurée.

Cette étude a montré que le système traditionnel de gestion des forêts se fonde sur un cadre institutionnel et réglementaire bien adapté aux conditions sociales et environnementales. Dans l'espace d'Oussouye, la gestion effective des forêts sacrées, inféodée à la notion de sacralité, est du ressort des institutions traditionnelles. Ces institutions exercent une dissuasion mystique ou psychologique sur la population. L'administration, les riverains, les autochtones peuvent être des acteurs déterminants dans le maintien des écosystèmes forestiers sacrés.

Le transfert des responsabilités de gestion aux communautés est venu s'ajouter à un système dans lequel les populations ont déjà mis en place des stratégies d'appropriation des forêts pour leur subsistance. Elle réconforte plutôt les structures traditionnelles qui ont eu une grande expérience dans la gestion des forêts urbaines

C'est pour cela que l'étude recommande de :

- valoriser les pratiques endogènes afin de conserver efficacement les ressources forestières ;
- exploiter les savoirs et pouvoirs des communautés locales en combinaison avec les pratiques modernes et les connaissances scientifiques pour une bonne application de la politique de décentralisation.

#### **4. «Impact des règles internes de gestion des Ressources Naturelles (RIGRN) dans la gestion des Ressources Forestières et des conflits en zone sahéenne burkinabé», Souleymane GANABA (INERA, Burkina Faso)**

Après avoir décrit le processus de la décentralisation au Burkina Faso, depuis la Constitution de 1991 jusqu'à la décentralisation intégrale en 2007, l'auteur explique les raisons de cette nouvelle approche qui représente une tentative d'intégration du droit traditionnel de gestion des RN dans le droit moderne. Les règles internes de gestion des ressources naturelles (RIGRN) sont issues de Conventions locales élaborées à partir de 1991 par le Programme Sahel Burkinabé et représentent le fruit de négociation par consensus entre l'administration déconcentrée du territoire, les services techniques, les projets de développement et les organisations des populations rurales (C.V.G.T/C.I.V.G.T). Ils ont pour but de responsabiliser davantage les C.V.G.T/C.I.V.G.T dans la gestion des ressources naturelles pour la mise en œuvre des schémas de développement et d'aménagement de leur territoire. Ils favorisent l'harmonisation de la politique environnementale au niveau local et facilitent le transfert de compétences de l'État central vers les collectivités territoriales.

#### **5. «La décentralisation, accélérateur de dégradation ou opportunité de changement?» Annemarie Van de Walle (Enda Graf Sahel)**

La dégradation de l'environnement résulte aussi bien de causes naturelles que de dysfonctionnements sociaux et politiques. Cette recherche a pour théâtre le Plateau de Thiès, zone en état de dégradation avancée :

- la biodiversité animale et végétale y est menacée ;
- l'eau ne s'infiltrer plus (le tapis herbacé a disparu et le cycle est perturbé) ;
- les nappes phréatiques baissent ;
- il y a une forte érosion hydrique et éolienne (ravinement, affleurement de la roche, diminution de la fertilité des sols).

Cette dégradation physique a des conséquences sur les conditions de vie des populations : les rendements agricoles diminuent, ce qui entraîne la baisse des revenus des populations. L'on note également des difficultés d'accès aux soins de base par l'isolement/enclavement des villages. Les tendances sociales, politiques et économiques actuelles (*évolutions démographiques, urbanisation, globalisation du marché, spéculation foncière, ...*) ont une très grande influence sur l'avancement de la dégradation, engendrent des pressions sur les ressources au point de compromettre les possibilités pour les générations futures d'en vivre. Paradoxalement, les politiques de décentralisation qui visaient le rapprochement entre les décideurs et les administrés et la création d'un cadre local de gouvernance participative, ont abouti à une récupération politique de la prise de décision et n'ont pas été suivies d'un transfert des moyens permettant aux autorités locales d'accomplir leurs tâches.

Le changement brusque d'échelle dans la gestion des ressources a perturbé leur gestion collective. L'autorité du président de la communauté rurale s'est substituée à celle du chef traditionnel du village. La fragmentation de l'espace qui en a résulté a provoqué un appauvrissement de l'environnement rural par la mise en exploitation de toutes les terres à des

fins d'appropriation privative. En plus, les autorités locales raisonnent dans un cadre administratif qui se limite aux frontières du territoire de la collectivité locale.

C'est pourquoi il est important d'accompagner

- les autorités locales à réfléchir au-delà des frontières des collectivités locales
- et à changer d'échelle dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques.

Le problème de la dégradation environnemental est avant tout un problème sociétal. Le renforcement du partenariat entre tous les acteurs est donc indispensable pour inverser les tendances de dégradation sociétale qui entraînent la dégradation environnementale.

Les pistes pour l'action :

- renforcer l'accès de tous à des informations pertinentes sur la zone et sur les acteurs
- amener les acteurs (étatiques et non étatiques) à participer à la définition et à l'élaboration des politiques publiques
- mettre en réseau les acteurs et les initiatives (coordonner)
- construire une régulation collective

## Discussions

Hormis la prise en compte insatisfaisante des femmes dans les sphères de décision en matière de GRN et de l'environnement, les cinq exposés relatifs au thème « politique de décentralisation de la GRN, de la décision à l'application », ont posé le dilemme : conservation-exploitation des ressources.

La mise en place de cadres de concertation entre différents acteurs de la décentralisation se heurte à des logiques contradictoires en application de cette politique ; l'efficacité de ces cadres de concertation repose sur l'implication des populations locales en présence de l'Etat à une conservation des RN tout en tenant compte du développement durable.

La problématique de gestion durable des RN implique la prise en compte des dimensions sociologiques de l'environnement mais aussi de la logique économique et politique. Il faut gérer le cadre de vie, appliquer les textes, veiller à la préservation durable des ressources.

## IV. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DES TRAVAUX

A la fin de cette session la parole fut donnée au Directeur technique du CSE pour la lecture des recommandations générales de l'atelier.

M. Touré a d'abord rappelé les objectifs du colloque, à savoir :

- Le partage des résultats du projet
- Les interactions avec d'autres chercheurs
- l'identification des meilleurs moyens de mettre ces résultats à la disposition des autorités pour la prise de décision
- l'identification de nouveaux axes de recherches

Il a ensuite précisé que 28 communications ont été faites, réparties en 4 sessions thématiques. A l'issue de ces communications et des débats qui les ont suivis, il a été convenu de la nécessité :

- de gérer les ressources naturelles grâce à une dynamique de concertation qui prennent en compte toutes les échelles
- de faire évaluer les coûts d'externalité des prélèvements sur les ressources naturelles
- de promouvoir davantage l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles

- ❑ de promouvoir et d'encourager l'implication de la Société Civile dans l'exercice de la gestion du pouvoir à l'échelle locale.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- ❑ **Aux autorités :**

- faire bénéficier les différents résultats obtenus à d'autres collectivités locales ;
- assurer un suivi de la formation dispensée aux élus ;
- réfléchir à une forme de traduction des textes réglementaires en langues nationales ;
- renforcer les ressources humaines et financières des collectivités locales ;
- encourager une meilleure redistribution des recettes tirées de la GRN ;
- adapter les lois et règlements au contexte socioculturel local ;
- assurer une meilleure redistribution des recettes tirées de la GRN ;

- ❑ **A la recherche :**

- définir des méthodologies simples d'inventaire des ressources naturelles à l'échelle locale ;
- étudier les mécanismes de mise à jour des outils et leur vulgarisation (l'exemple des langues nationales) ;
- harmoniser les concepts et les définitions sur la problématique de la décentralisation, en particulier sur celle de la gestion décentralisée des ressources naturelles ;
- approfondir la recherche sur les conventions locales pour permettre leur applicabilité ;
- étudier les mécanismes permettant de garantir un accès équitable à ces ressources pour éviter des risques d'exclusion de certains acteurs

- ❑ **Au projet :**

- réfléchir aux meilleures formes de présentations des résultats aux autorités pour une réelle aide à la prise de décision ;
- faire bénéficier les résultats de ces foras aux autres collectivités locales

# *ANNEXES*

# Annexe 1 : Liste des participants

Numéro	Prénom(s) et Nom	Structures	E-mail	Tél/fax
01	Coumba Diouf Seck	ONG Green Senegal	<a href="mailto:greensenegal@orange.sn">greensenegal@orange.sn</a>	339516830
02	Jacques André Ndione	CSE	jacques-andré-ndione@cse.sn	338258066 /67
03	Papa Mawade Wade	Consultant CSE	mawade@orange.sn	
04	Labaly Touré	Chercheur	tourélabaly@yahoo.fr	775773208
05	Marie Fall	Université Québec Chicoutimi	marie_fall@uqac.ca	0014186020505
06	Mamadou Dimé	Université Québec Chicoutimi	mdn.dime@gmail.com	0014186020505
07	Tidiane Ndiaye	Stagiaire CSE	ndiayenea@yahoo.fr	774406305
08	Babacar Diop	CR Dagana	fongs@orange.sn	775060494
09	Djibril Diop	Université Montréal	<a href="mailto:djibril.diop@umontreal.ca">djibril.diop@umontreal.ca</a>	
10	Alioune Ba	FLSH / UCAD	baliounecam@gmail.com	775623444
11	Selly Ba	FLSH / UCAD	sellyba2001@yahoo.fr	775261907
12	Samba Sarr	PVF / MEPNBRLA	sambasouna2000@yahoo.fr	775691180
13	Amadou Moctar Niang	CSE	niang@cse.sn	
14	Serigne Modou Fall	UGB	smodou2@yahoo.fr	765913633
15	Aliou Diouf	CSE	diouf@cse.sn	338258066
16	Ousmane Bathiéry	CSE	bathiery.ousmane@cse.sn	338258066
17	Alexandre Lalba	LCI-B	alex_lalba@yahoo.fr	22678844567
18	Souley Ganaba	INERA	ganabasouley@yahoo.fr	
19	Taibou Ba	CSE	taibou@cse.sn	338258066
20	Abdoulaye Wélé	CSE	wele@cse.sn	776546872
21	Abdoulaye Faye	CSE	aboufaye@cse.sn	775365002
22	Alassane Diallo	Consultant	alassanediallo@orange.sn	776376154
23	Abdou Sène	Wula Nafaa	abdoucines@hotmail.com	776374249
24	Innocent Butare	CRDI	ibutare@iarc.oysn	338640000
25	Sidia Diaouma Badiane	UCAD	sidiaba@yahoo.fr	775246113
26	Moussa Sall	CSE	sall@cse.sn	338258066 / 67

Numéro	Prénom(s) et Nom	Structures	E-mail	Tél/fax
27	Amadou Sall	CSE	amadou.sall@cse.sn	338258066
28	Birame Diouf	CONGAD	bdioufbay@yahoo.fr	775287559
29	Ndeye Awa Diop	UCAD	nadiopso@yahoo.fr	775389295
30	Babacar Faye	UCAD	babacarfaye22@hotmail.com	775426395
31	Alioune Ka	CSE	ka@cse.sn	338258066
32	Gora Bèye	CSE	gora.beye@cse.sn	338258066
33	Assize Touré	CSE	assize@cse.sn	338258066
34	Isabelle Antunès		antunes_isabelle@yahoo.fr	33627071401
35	Papa Faye	ISM	papafay@gmail.com	775426844
36	Van De Walle Annemarie	Enda Graaf Sahel	annemarievdw@gmail.com	775215238
37	Gregoire Leclerc	CIRAD	gregoire.leclerc@cirad.fr	775621821
38	Abdoulaye Kane	Consultant	akane@sentoo.sn	776399379
39	Alla Manga	LERG	allamanga@yahoo.fr	776492833
40	Moussa Dramé	CSE	drame@cse.sn	338258066
41	Gorgui Ciss	UCAD / Département Géo	gciss@refaire.sn	775463203
42	Médou Lo	CSE	medou@cse.sn	338258066
43	Elimane Ba	DEEC	elimane2013@yahoo.fr	
44	Amadou Diop			
45	Malick Diagne	CSE		338258066
46	Youssef Diédhiou	DPN	youssefuedhiou@yahoo.fr	776565165
47	Cheikh Ba	UCAD		
48	El. Babou Ndao	Projet Biodiversité	alondao50@yahoo.fr	339619159
49	Mahib Hann	ASECNA	sweetmanusa1@hotmail.com	338695337
50	Marième Diallo	CSE	marieme@cse.sn	338258066
51	Amadou Hadji	ISMRR		338270404
52	Ibrahima Sall	CEPS / MEPNBRLA	ibasal@cepsmepn.org	338651984
53	Moustapha Ndiaye	CEPS / MEPNBRLA	magibas2003@yahoo.fr	33 865 19 84
54	Samba Laobé Ndao	CSE	samba@cse.sn	33 825 80 66
55	Ibrahima Diop Gaye	ENEA	ibouga2@yahoo.fr	77 513 06 16
56	Ousmane Bocoum	CSE	bocoum@cse.sn	77 643 45 73
57	Aboubacar Camara	CSE	camara@cse.sn	33 825 80 66

<b>Numéro</b>	<b>Prénom(s) et Nom</b>	<b>Structures</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tél/fax</b>
58	Souleymane Diop	CSE	sdiop@cse.sn	33 825 80 66
59	Aissata Boubou Sall	Consultante CSE		
60	Mame Ndella NGom	Consultante CSE		
61	Mouhamed Ba	Consultant CSE		
62	Fatma Sow	Stagiaire CSE		
63	Ndèye Maguette Dieng	Stagiaire CSE		
64	Sokhna Thiam	Stagiaire CSE		
65	Mariama Kaba	Stagiaire CSE		
66	Aïssatou Niang Diouf	CSE	aissatou.niang@cse.sn	33 825 80 66
67	Abdou Oumar Fall	Forestier à la retraite		
68	Oumar .D. Sall	Stagiaire CSE		
69	Bara Guèye	IED Afrique		

# Annexe 2 : Agenda de l'atelier

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE,  
DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS



## Colloque international Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles

Dakar, les 12 et 13 février 2008

### PROGRAMME

Le colloque se tiendra à l'hôtel Ngor Diarama de Dakar.

#### MARDI 12 FEVRIER

9h	Accueil des participants
9h30 - 9h40	Mot de bienvenue de M. <b>NIANG Amadou M.</b> , Directeur Général du Centre de Suivi Ecologique de Dakar (CSE).
9h40 - 09h50	Discours de M. <b>FORGET Gilles</b> , Directeur Régional de BRACO/CRDI-IDRC, Dakar
09h50 - 10h00	Ouverture du colloque par M. <b>GUEYE Sidy</b> , le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
10h00 - 10h15	<b>Pause</b>
10h15 - 10h30	Exposé introductif par <b>NDIAYE Déthié S.</b> , Coordonnateur du projet GL-GDRN

10h30 - 13h00

**Session 1 - Groupe A : Ressources naturelles, environnement et développement local.** De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales

Président : **BUTARE Innocent** (CRDI)

Rapporteur : **SALL Moussa** (CSE)

**10h30 – 10h50 NDIAYE Déthié S.** (CSE) *Amélioration des connaissances sur les textes relatifs à la gestion décentralisée des ressources naturelles : expérience du projet GL-GDRN*

**10h50 – 11h10 SALL Aïssata B.** (UCAD - CSE) *Utilisation des Méthodes Avancées de Participation (MAP) dans l'identification rapide des principaux problèmes environnementaux dans le département de Niourou du Rip avec les acteurs locaux.*

**11h10 – 11h30 FALL Marie** (Université du Québec à Chicoutimi) *Planification participative pour une gouvernance locale de la biodiversité et une gestion des conflits dans la Réserve de Biosphère du delta du Saloum (RBDS)*

**11h30 - 12h00 : Débats**

**12h00 – 12h20 DIME Mamadou N.** (Université du Québec à Chicoutimi) « *Les phacochères sont mieux traités que les humains* ». *Conservation des ressources naturelles dans le Parc national du Delta du Saloum et marginalisation socio-économique des villages riverains.*

**12h20 – 12h40 BATHIERY Ousmane** (CSE) *Le marketing territorial, une stratégie de développement local pour la création d'une pépinière d'entreprises.*

**12h40 – 13h10 : Débats**

**13h10-13h30** Point de presse

**13h30-14h30** Repas

14h30 – 16h00

**Suite Session 1 - Groupe A : Ressources naturelles, environnement et développement local.** De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales

Président : **BUTARE Innocent** (CRDI)

Rapporteur : **SALL Moussa** (CSE)

**14h30 – 14h50 SENE Abdou** (CSE) *Etude sur les sources de revenus actuels et potentiels des communautés rurales provenant de la gestion des ressources forestières et fauniques (Projet GL-GDRN)*

**14h50 – 15h10 DIME Mamadou N.** (Université du Québec à Chicoutimi) *Décentralisation et émergence d'une écocitoyenneté en milieu rural sénégalais : initiatives de prise en charge des problèmes environnementaux par l'Association Fannabara à Missarah (région de Fatick)*

**15h10 – 15h30 SALL Aïssata B.** (UCAD - CSE) *Création des conditions d'une meilleure prise en compte des préoccupations des membres des communautés de base par l'exécutif local : cas de la valorisation de l'exploitation du pain de singe dans la communauté rurale de Gainthe Kaye.*

**15h30 - 16h00 : Débats**

**16h00 - 16h15** Pause

**10h30 - 13h00**

**Session 1 - Groupe B : Ressources naturelles, environnement et développement local.** De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales

Président : **FALL Serigne Modou** (UGB/GIRARDEL)

Rapporteur : **NDIONE Jacques A.** (CSE)

**10h30 – 10h50 BA Taïbou** (CSE) *Cartographie à moyenne échelle et gestion décentralisée des ressources naturelles : expérience du projet GL-GDRN*

**10h50 – 11h10 SECK Coumba D.** (GREEN SENEGAL) *Participation des acteurs locaux à la promotion du développement local.*

**11h10 – 11h30 MANGA Aïla** (UCAD/LERG) *Décentralisation et production du charbon de bois : l'exemple du Sénégal Oriental*

**11h30 - 12h00 : Débats**

**12h00 – 12h20 DIALLO Marième** (CSE) *Géomatique et décentralisation au Sénégal : Quels outils et méthodes pour une gestion durable des ressources naturelles à l'échelle locale?*

**12h20 – 12h40 FAYE Papa** (ISM) *De la distribution des profits de la gestion des ressources forestières au Sénégal : enjeux pour la démocratie décentralisée et le développement local.*

**12h40 - 13h10 : Débats**

**13h10-13h30**

**Point de presse**

**13h30-14h30**

**Repas**

**14h30 – 16h00**

**Suite Session 1 - Groupe B : Ressources naturelles, environnement et développement local.** De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales

Président : **FALL Serigne Modou** (UGB/GIRARDEL)

Rapporteurs : **NDIONE Jacques A.** (CSE)

**14h30 – 14h50 BEYE Gora** (CSE) *Analyse des potentialités agricoles et pastorales du département de Nioro du Rip*

**14h50 – 15h10 LALBA Alexandre** (LandCare International Burkina) *La communication participative pour le développement : un outil d'implication à court terme des communautés rurales et des collectivités locales décentralisées dans la gestion participative durable et valorisante des ressources naturelles au Burkina Faso.*

**15h10 - 15h40 : Débats**

**16h00 - 16h15**

**Pause**

**16h15 – 17h25**

**Suite et fin Session 1 (Plénière) : Ressources naturelles, environnement et développement local.** De la gestion des problèmes environnementaux au niveau local à la contribution des ressources naturelles à l'amélioration des revenus des populations et des collectivités locales

Président : **HADJI Amadou** (ISMRR)

Rapporteurs : **NDIONE Jacques A., SALL Moussa** (CSE)

**16h15 – 16h35 Rapport Groupe A**

**16h35 – 16h55 Rapport Groupe B**

**16h55 - 17h25 : Débats**

**17h30-19h30**

**Cocktail**

## MERCREDI 13 FEVRIER

9h - 11h45

**Session 2 : Le foncier dans le contexte de la décentralisation** et les enjeux de la réforme annoncée

Président : **BA Cheikh** (UCAD)  
Rapporteur : **DIOUF Aliou** (CSE)

**9h00 – 9h20 NDIAYE Déthié S.** (CSE) *La gestion de la question foncière par les collectivités locales : cas des communautés rurales des départements de Dagana et de Nioro duRip*

**9h20 – 9h40 LECLERC Grégoire** (CIRAD) *Mieux gérer les « compétences à problèmes » : retour d'expérience d'une démarche de modélisation d'accompagnement sur les usages des terres dans la zone du Lac de Guiers.*

**09h40 - 10h00 : Débats**

**10h00 - 10h15**      **Pause**

**10h15 – 10h35 DIOP Djibril** (CERIUM/Université de Montréal) *Gestion du patrimoine foncier des communautés rurales : un potentiel encore marginalisé.*

**10h35 – 10h55 GAYE Ibrahima D.** (ENEA) *La gouvernance environnementale dans la zone du Lac de Guiers : une mise en perspective à partir du projet Domino.*

**10h55 – 11h15 TOURE Labaly** (UGB) *Apports d'un SIG dans le processus d'affectation des terres : exemple des communautés rurales de Thiel et de Keur Momar Sarr dans la zone sylvopastorale du Ferlo*

**11h15 - 11h45 : Débats**

11h45 - 12h45

**Session 3 : La dimension genre dans la gouvernance locale et la gestion décentralisée des ressources naturelles.** Accès des groupes marginalisés aux instances de décision, prise en compte de la dimension genre dans l'application des lois et règlements, etc.

Présidente : **CHAMBAZ Rokhaya** (UCAD/IFAN)  
Rapporteur : **DIALLO Marième** (CSE)

**11h45 – 12h05 BA Selly** (UCAD/IFAN) *Genre et Décentralisation au Sénégal*

**12h05 – 12h25 FALL Marie** (Université du Québec à Chicoutimi) *S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le Delta du Saloum : variabilité des perceptions et des pratiques chez les femmes Socé et Niominka*

**12h25 - 12h45 : Débats**

**12h45 - 14h15**      **Repas**

**14h15 – 17h00**

**Session 4 : Les politiques de décentralisation de la gestion des ressources naturelles, de la décision à l'application.** Processus de décentralisation (« institution-building » / « capacity-building »), adéquation du contexte légal moderne par rapport aux institutions traditionnelles et à leur cadre de réglementation (coutumes et pratiques locales), contrôle citoyen de l'action publique, partenariats public/privé, les mécanismes de prise de décision, les pratiques d'évaluation des politiques.

Président : **CISS Gorgui** (UCAD)  
Rapporteur : **DIALLO Marième** (CSE)

**14h15 – 14h35 WADE Papa M.** (CSE) *Analyse du processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (Projet GL-GDRN)*

**14h35 – 14h55 ANTUNES Isabelle** *Les Conseils Locaux de Pêche Artisanale : vers un nouveau partenariat entre les acteurs et le gouvernement du Sénégal*

**14h55 – 15h15 BADIANE Sidia** (UCAD) *Stratégies spatiales traditionnelles et aménagement moderne : pour une prise en compte de certaines valeurs socioculturelles dans la gestion des ressources naturelles. Le modèle d'Oussouye (Sud ouest du Sénégal)*

**15h15 - 15h45 : Débats**

**15h45 - 16h00**      *Pause*

**16h00 – 16h20 GANABA Souleymane** (INERA) *Impact des règles internes de gestion des ressources naturelles (RIGRN) dans la gestion des ressources naturelles et des conflits en zone sahélienne du Burkina Faso*

**16h20 – 16h40 VAN de WALLE Annemarie** (ENDA Graf Sahel) *La décentralisation : accélérateur de la dégradation ou stratégie de changement.*

**16h40 - 17h00 : Débats**

**17h00 - 17h30**

**KANE Abdoulaye** *Synthèse et conclusions des travaux*

**17h30 - 17h40**

**TOURE Assize** *Clôture du colloque*

# ***Annexe 3 : Discours***

**Colloque international  
Gouvernance locale et gestion décentralisée des ressources naturelles  
Dakar, 12-13 février 2008**

**Discours de Gilles Forget,  
Directeur régional du CRDI en Afrique de l'Ouest et du centre**

Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement,  
Monsieur le Directeur général du Centre de Suivi Ecologique,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir et un grand intérêt que je retrouve l'équipe du Centre de suivi écologique pour la présentation des résultats des recherches réalisées dans le cadre du projet « *Gouvernance locale et gestion décentralisée des ressources naturelles* ».

En effet, il y a trois ans, en mars 2005, j'étais avec vous pour le lancement de ce projet dont je soulignais l'intérêt pour le Centre de recherche pour le développement international. Pour celles et ceux qui n'étaient pas présents, je me permettrai d'en rappeler brièvement le contexte.

Comme vous le savez, au Sénégal comme ailleurs, les populations pauvres dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles pour leur existence et parfois leur survie. Ce sont elles qui subissent le plus les effets de la surexploitation des lieux de pêche, des pénuries d'eau, du déboisement des forêts, de la raréfaction de la faune, de la perte de la biodiversité, etc.

Beaucoup d'actions initiées par les Etats centraux pour lutter contre ces fléaux se sont soldées par des échecs ou des résultats mitigés. C'est pourquoi on a pu assister à l'échelle mondiale à une décentralisation des pouvoirs publics qui a entraîné une plus grande participation au niveau local et une prise en compte plus fréquente d'acteurs multiples dans l'élaboration des politiques. Le Sénégal s'est inscrit dans cette mouvance comme vous le savez, en procédant dès 1996 au transfert aux collectivités locales de ses compétences entre autres, en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Dans ses actions en faveur de la sécurité alimentaire et hydrique en zone rurale, le CRDI a choisi et inscrit dans son cadre programmatique 2005-2010, de mettre l'accent sur la gestion des ressources pour réduire la vulnérabilité, consolider le patrimoine et entériner les droits de tous à l'accès aux ressources naturelles essentielles. Parmi les axes de travail retenus, l'initiative de programme Pauvreté rurale et environnement du CRDI, qui soutient le projet, a pour mission d'établir un cadre cohérent qui soit appliqué dans quatre des secteurs d'intervention suivants:

- i/ instaurer une bonne gouvernance environnementale,
- ii/ rendre l'accès et les droits d'utilisation plus équitables,
- iii/ renforcer la capacité des collectivités de tirer parti de la mondialisation et,
- iv/ favoriser l'apprentissage adaptatif.

Mesdames, Messieurs,

L'objectif initial du projet présenté par le CSE était de contribuer à une gestion durable et décentralisée des ressources naturelles en fournissant aux décideurs locaux et aux membres des communautés locales, des outils d'aide à la prise de décisions dans la planification et la conduite des activités de développement local. Pour ce faire, le projet devait combler un double handicap que connaissent généralement les nouvelles entités décentralisées, à savoir le manque de données de base sur leurs territoires et des outils d'aide à la décision. Le projet devait également renforcer les capacités des populations afin qu'elles puissent être des interlocuteurs capables de se faire écouter des décideurs locaux et des services techniques de l'Etat.

L'atelier de restitution des premiers résultats qui a eu lieu une année après le lancement des travaux a constaté un démarrage satisfaisant du projet, noté la prise en considération d'acteurs clés et l'intégration de la dimension genre. Les participants avaient pu également se féliciter de la qualité de la collaboration entre les chercheurs et les partenaires locaux.

Nous voici donc réunis aujourd'hui, à la fin de ce projet, pour examiner les fruits de trois années de travail. A cette occasion, il a semblé intéressant aux responsables du programme Pauvreté rurale et environnement du CRDI et à ceux du Centre de suivi écologique, de ne pas limiter la présente réunion au seul exposé des résultats du projet mais de l'ouvrir à des recherches qui ont été faites sur le même sujet par d'autres chercheurs, soit au Sénégal ou ailleurs. Nous avons donc le plaisir d'accueillir ici des chercheurs du Sénégal, du Canada, du Burkina Faso et de la France que je remercie chaleureusement pour leur contribution. La confrontation de ces différents travaux dans le domaine de la gouvernance locale et la gestion décentralisée des ressources naturelles apportera, je l'espère vivement, une vision plus globale, plus complète de cette problématique. Elle devra aussi permettre de déterminer les axes de recherche qui seront soutenus demain par le CRDI et par les autres partenaires, ainsi que la continuité qui sera donnée au projet qui s'achève.

Je voudrais, une fois encore, renouveler ici mes remerciements au Centre de suivi écologique qui a, avec le CRDI une longue et riche expérience de partenariat. Comme vous le savez, le CSE jouit d'une excellente réputation dans le milieu scientifique africain et international grâce à la qualité de ses prestations. Le CRDI est heureux de lui apporter son appui dans les domaines de préoccupations qu'ils ont en commun.

Mesdames, Messieurs, nous sommes donc très attentifs aux conclusions de ce colloque et nous vous souhaitons de fructueuses discussions.

Je vous remercie de votre attention.

**DISCOURS D'OUVERTURE**

**DE**

**MONSIEUR**

**LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE  
RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS**

**COLLOQUE INTERNATIONAL  
GOUVERNANCE LOCALE ET GESTION DECENTRALISEE  
DES RESSOURCES NATURELLES.**

**NGOR DIARAMA  
12 – 13 FEVRIER 2008**

## **M. le Directeur Général du Centre de Suivi Ecologique**

## **M. le Directeur Régional du Centre de Recherche pour le Développement International,**

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

### **Chers invités**

C'est pour moi, un réel plaisir d'être parmi vous, ce matin, pour présider, au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection, l'ouverture de ce colloque scientifique. Ceci en raison de l'importance du thème par rapport à la stratégie de décentralisation initiée par le gouvernement du Sénégal, en vue d'une plus grande responsabilisation des populations pour une gestion locale et durable des ressources naturelles.

Cet événement qui marque la fin du projet Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles se tient au moment où le Sénégal organise la réunion de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens sur le projet continental de la Grande Muraille Verte. Cela traduit l'importance que les plus hautes autorités de ce pays accorde à l'environnement dans les politiques de développement.

Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, les ressources naturelles font l'objet d'interventions d'une multitude d'acteurs au Sénégal. Dans le but de leur assurer un développement durable, les pouvoirs publics ont pris un ensemble de textes législatifs et réglementaires conçus pour promouvoir une gestion rationnelle et décentralisée des ressources naturelles. Les lois **96-06** et **96-07 du 22 mars 1996** ont consacré le transfert de compétences aux régions, communes et communautés ; parmi ces compétences, l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles figurent en bonne place. Cette réforme institutionnelle vise entre autres à responsabiliser les populations et les collectivités locales dans la gestion rationnelle des ressources de leurs terroirs.

Le projet GLGDRN s'inscrit dans cette dynamique. Il est le fruit d'un partenariat fructueux entre le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) qui, pendant 3 années, ont mené une recherche/action portant sur la maîtrise de l'espace et une connaissance plus approfondie des potentialités et contraintes de développement des terroirs considérés.

Au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement, de la Protection de la Nature des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels, je voudrais manifester ma gratitude au CRDI, et par delà au gouvernement Canadien, qui a bien voulu apporter son soutien financier à la mise en œuvre de ce projet. Je félicite également le CSE pour l'important travail accompli. Le Ministère a été régulièrement informé de l'exécution de ce projet dont les résultats constituent une contribution précieuse à l'appui du Canada au Sénégal dans le cadre de sa politique de décentralisation qui constitue un des axes forts de notre stratégie de développement économique et social. Je voudrais demander à Monsieur Gilles FORGET de bien vouloir accepter nos remerciements, avec notre espoir de voir se consolider cette coopération.

Mesdames et Messieurs,

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le colloque scientifique « gouvernance locale et gestion décentralisée des ressources naturelles ».

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

# **Annexe 4 : Contribution du projet Projet Biodiversité Mauritanie- Sénégal**



Royaume des Pays Bas



projet  
biodiversité  
mauritaniesénégal

UNOPS



PIN  
UID

gtz



Boite postale 296  
Saint Louis, Sénégal  
Tél./Fax : +221-961.75.37  
MohamedB@unops.org

UNITE NATIONALE DE PROJET DU SENEGAL

**Colloque International sur:**

**« LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA GESTION  
DECENTRALISEE DES RESSOURCES  
NATURELLES »**

**Cas du Projet Biodiversité Mauritanie-Sénégal**

**Dakar, les 12 et 13 Février 2008**

Saint-Louis, février 2008

## I. CONTEXTE DU PROJET BIODIVERSITE MAURITANIE-SENEGAL

Les écosystèmes de la Vallée du Fleuve Sénégal subissent une dégradation généralisée. Les effets en termes de dégradation des écosystèmes et de perte de biodiversité deviennent de plus en plus inquiétants. Les facteurs de dégradation sont d'ordres anthropiques ou naturels et touchent les écosystèmes suivants :

- Steppe arbustive sur plaine sablonneuse (Diéri/Ferlo)
- Steppe arbustive sur sols latéritiques (Diéri/Ferlo)
- Plaine fréquemment inondée (Bas-fonds et parties hautes)
- Lacs et mares (zones humides).

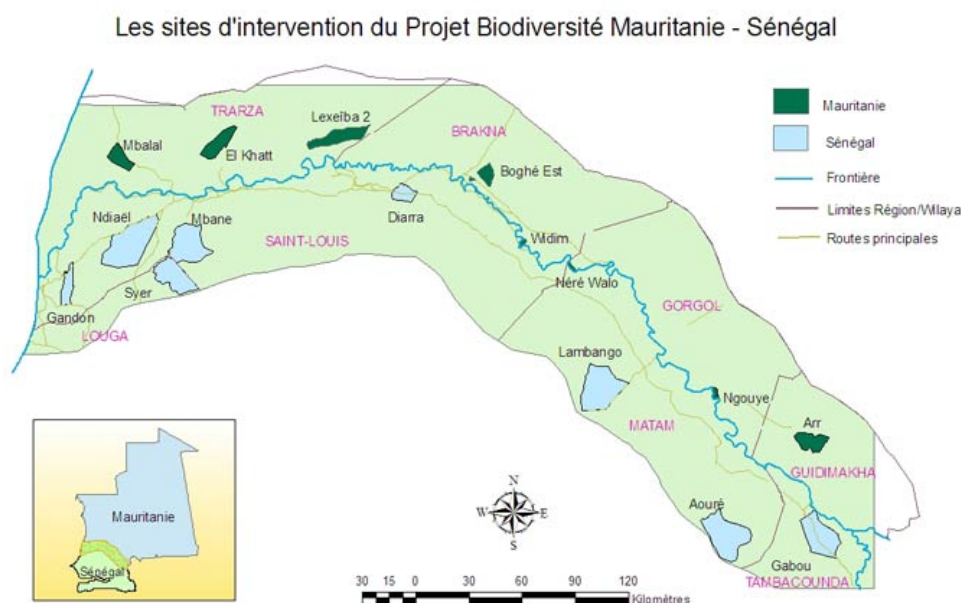
Des ressources considérables ont été investies pour le développement de la vallée mais très peu pour la gestion de l'environnement.

En plus, les initiatives antérieures, aussi bien qu'au Sénégal qu'en Mauritanie, étaient basées essentiellement sur **des approches sectorielles et nationales** et donc de portée limitée eu égard à la **problématique transfrontalière** de la vallée du fleuve Sénégal.

C'est pour inverser cette tendance que les Gouvernements de la Mauritanie et du Sénégal ont lancé, avec l'appui de leurs partenaires au développement (FEM, PNUE, PNUD, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, etc) le **projet régional de conservation de la biodiversité par une réhabilitation participative et une gestion durable des écosystèmes les plus caractéristiques de la vallée du fleuve Sénégal.**

Le projet met l'accent sur la conservation de la biodiversité à caractère régional/mondial en s'attaquant aux véritables causes de dégradation. En effet, la réhabilitation et la gestion durable des terres et des écosystèmes dégradés vise également, à long terme, la conservation de la biodiversité, l'amélioration du piégeage du carbone et la protection des eaux continentales (objectifs FEM).

**La zone d'intervention du Projet** (Vallée du Fleuve Sénégal) couvre une bande large de 50 km de part et d'autre du Fleuve Sénégal (100 km) et longue de 600 km, soit 60.000 km<sup>2</sup> de superficie. .



**Les bénéficiaires directs du Projet** sont estimés à **200.000 personnes** (sur 80.000 prévues) vivant dans **250 villages et hameaux** (sur 100 prévus) situés **au Sénégal et en Mauritanie**.

Ces bénéficiaires (sédentaires ou transhumants) sont constitués d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs et de bien d'autres utilisateurs des ressources naturelles, basés parfois en dehors de la zone du Projet.

Le Projet intervient dans 16 sites (voir carte) représentatifs des quatre écosystèmes cités plus haut.

Ils sont répartis dans :

- les deux pays (8 sites par pays)
- 8 wilayas/régions (en moyenne 2 sites par wilaya/région)
- 15 moughataa/départements (en moyenne 1 site par moughataa/département)
- 18 communes/communautés rurales (1 site par commune/communauté rurale)

### **Stratégie d'intervention du projet**

La politique de décentralisation au Sénégal ayant fait un pas décisif en procédant au transfert de 9 domaines de compétence dont la gestion des ressources naturelles loi n° 96 - 07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.

**Et c'est dans une telle perspective que s'inscrit le projet biodiversité Mauritanie – Sénégal** qui mène des actions en collaboration avec les collectivités locales selon une stratégie définie en vue de lutter contre la dégradation des sols et de l'environnement par une sauvegarde des ressources naturelles dans le but de préserver la diversité biologique. Ainsi il s'agit:

- d'impliquer les populations et les collectivités décentralisées avec l'appui des administrations dans le processus.
- de développer un partenariat visant l'implication de tous les acteurs et partenaires du projet.

En effet, cette stratégie considère que la gestion des ressources naturelles par les populations à la base, sous l'égide des collectivités décentralisées et avec l'appui des administrations apparaît ainsi comme un levier pour un développement durable.

Cette implication des populations motivera mieux les acteurs à la base à s'engager autour d'un idéal, la sauvegarde de l'environnement.

Ainsi, il devient intéressant de voir la réceptivité et l'appropriation par la population ainsi que les collectivités décentralisées des objectifs et visions d'un projet tel que le projet biodiversité qui propose de promouvoir un nouveau mode de Gestion des Ressources Naturelles (GRN) au niveau des populations.

L'approche du Projet est essentiellement basée sur le faire faire qui s'appuie sur :

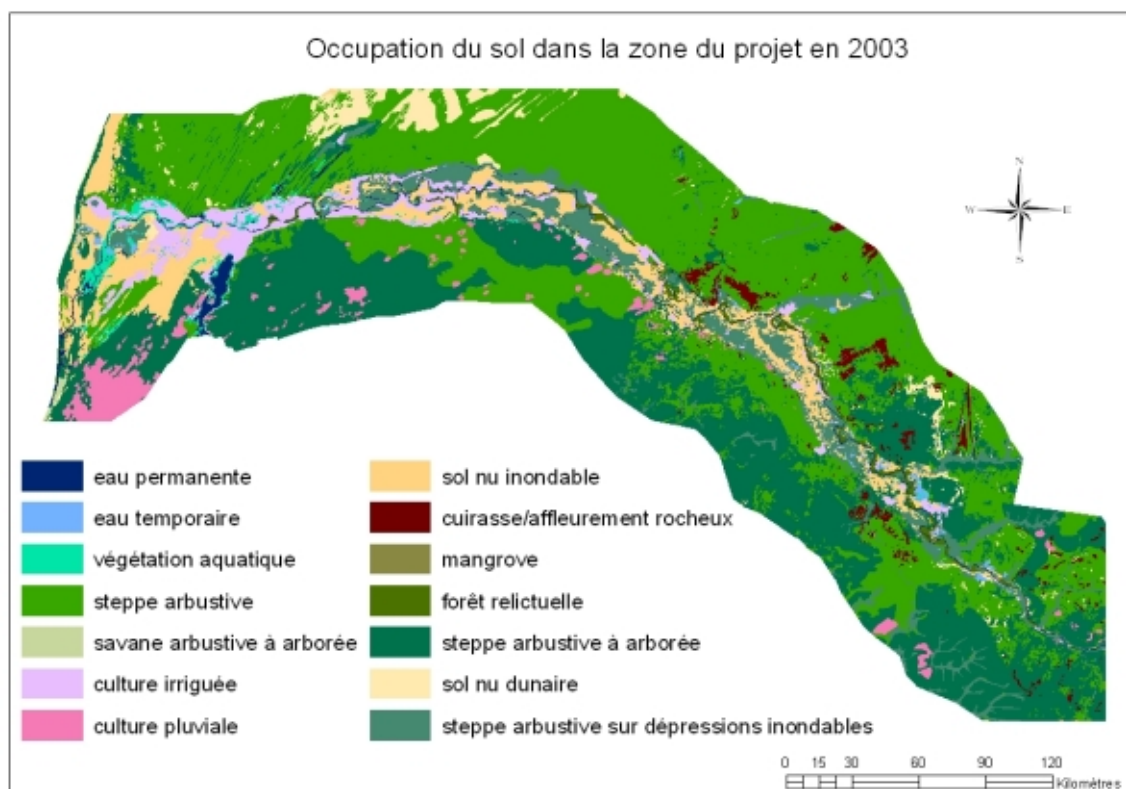
- L'Approche participative pour l'implication des populations bénéficiaires
- Le partenariat pour l'implication de tous les acteurs de développement

Les 16 sites du projet sont choisis dans les 4 écosystèmes représentatifs de sa zone d'intervention. Ils s'étendent à la fois sur le domaine transféré et le domaine classé de l'Etat

## 2.1 Dans le domaine transféré

Dans cette partie communément appelée zone des terroirs au Sénégal, le projet a procédé à :

- ❖ **Organiser les populations** en une association inter-villageoise structurée et sécurisée disposant de :
  - Un bureau élu
  - Un statut
  - Un règlement intérieur
  - Un siège
  - Des cartes de membres
  - Un récépissé de reconnaissance juridique de l'association
  - Un acte de délibération pour la reconnaissance des limites du site et son affectation à l'AIV pour sa gestion
  - Chaque site est délimité et les limites sont matérialisées. Les limites d'un site sont reconnues juridiquement. En Mauritanie, le Hakem, mandataire légal de la gestion des ressources naturelles reconnaît dans l'arrêté de soumission, les limites du site. Au Sénégal, c'est le Conseil rural qui délibère pour reconnaître les limites du site.
- ❖ **Développer des techniques** de gestion pastorales sylvicoles et des zones humides
- ❖ **Caractériser les sites** : Elle a permis l'identification des potentialités d'exploitation et des options pour une gestion durable des ressources en tenant compte également des contraintes.



- ❖ **Elaborer les plans de gestion** des sites avec un zonage
- ❖ **Elaborer les règles de gestion** des sites prenant en compte la réglementation en vigueur et approuvées par les autorités compétentes
- ❖ **Développer des activités génératrices de revenus (AGR)** dans l'optique d'un fonds local d'aménagement des ressources naturelles

- ❖ **Développer un partenariat** entre les populations les collectivités locales et les ONG
- ❖ **Renforcement des capacités** des populations des collectivités locales, des services techniques déconcentrés, ONG et autres partenaires locaux.
- ❖ Mettre en place un système opérationnel de suivi évaluation

## **2.2 Dans le domaine non transféré**

Dans cette partie communément appelée domaine de l'Etat (zone classée), outre l'organisation des populations et le développement de toutes les activités réalisées au niveau du domaine transféré, le projet , en s'appuyant sur les services techniques étatiques (service forestier) a aidé les AIV à procéder à :

- **Elaborer un plan concerté d'aménagement et de gestion** du site (forêt classée / réserves)
- **Elaborer les règles de gestion** des sites prenant en compte la réglementation en vigueur et approuvées par les autorités compétentes
- **signer un protocole de cogestion du site** entre l'Etat à travers le service forestier et les populations avec une clé de répartition des retombées bénéfiques de la forêt.
- **Renforcer les capacités** des populations, des collectivités locales, des services techniques ONG et autres partenaires locaux.

**Ces protocoles de co gestion aide à la mise en place d'un fonds local pour l'environnement qui servira à l'entretien des forêts classées.**

### **EXPERIENCE REGIONALE DU PROJET**

Une politique d'harmonisation des textes entre les deux pays a permis également à la partie mauritanienne de faire des avancées en gestion décentralisée des ressources naturelles à travers la responsabilisation des populations et des collectivités décentralisées (nouveau code forestier mauritanien).

Ainsi donc la Mauritanie dispose d'outils de gestion et d'instruments juridiques qui faciliteront aux coopératives la gestion participative des ressources naturelles avec l'appui **des** services techniques étatiques (service forestier), à savoir.

- **un plan de gestion participatif** du site (forêt classée)
- **des règles de gestion** des sites tenant en compte la réglementation en vigueur et approuvées par les autorités compétentes
- **un arrêté du Hakem**
- **un protocole d'entente avec les services forestiers pour la cogestion du site.**